

H+ ça suffit !

Avenant sur l'accord du VSD !

La semaine dernière, la direction nous a convoqués dans le but de nous faire signer un avenant sur l'accord du VSD.

Initialement l'accord permet de faire sur le système 2, un samedi en H+ pour les doubleurs et un dimanche pour l'équipe de nuit. Aujourd'hui la direction en veut encore plus en doublant sont accord initial. La CGT ne signera pas cet avenant à l'accord de co-destruction de nos vies privées.

Si la direction a du mal de produire, il faut qu'elle se pose les bonnes questions. Et qu'elle arrête de nous faire croire que les salariés sont responsables. C'est bien elle qui ne respecte pas les temps de maintenance des machines, qui pousse les sous-traitants à une production à l'extrême, et qui ne veut pas embaucher les 2456 intérimaires sur le site.

Comment peut-on se reposer le week-end, si celui-ci est amputé d'un jour, à cause d'une mauvaise organisation du travail pour laquelle nous ne sommes pas responsable.

Les syndicats signataires du NEC, de l'accord du VSD, et sûrement de l'avenant fraîchement pondu, se sont-ils posés la question sur l'impact de nos vies de famille et de nos loisirs ?

Le code du travail stipule, que l'employeur est responsable de la santé physique et morale des travailleurs. Ce n'est pas en privant les salariés d'un week-end plus que mérité et en rallongeant les horaires qu'ils vont respecter le code du travail.

Information du CE ordinaire

Au CE ordinaire de fin de mois la direction annonce que tous les samedis du mois d'octobre seront travaillés pour le système 1 ainsi que deux samedis sur le système 2 et DS5. (Voir tableau)

	SYSTÈME 1		SYSTÈME 2			DS5
	TA	TB	TA	TB	NUIT	
01/10/2017					X	
07/10/2017	X		X			
14/10/2017		X		X		X
21/10/2017	X					X
28/10/2017		X				
01/11/2017	X		X	X	X	

(1^{er} novembre : hors compteur modulation collective)

Pour les congés de fin d'année, la direction les placera :

Du samedi 23 décembre fin de poste (car la direction ne s'interdit pas de nous faire travailler le samedi des congés) au mardi 3 janvier 2018 à 5H.



Une détermination sans faille

En VSD, à HC2 zone Kitting, vendredi 29 septembre, dans l'après-midi, des responsables d'ISS sont venus chercher l'accord des salariés pour leur retirer 69 euros sur la paie en faisant signer un 2^{ème} avenant au contrat de travail.

Une petite dizaine de salariés d'ISS, embauchés et intérimaires, a immédiatement arrêté le travail.

Face à leur colère et aussi à leur détermination, la direction d'ISS a dû se résoudre à payer les 2 heures de grève et les avenants ont été déchirés.

En ne gagnant qu'environ 1450 euros nets par mois en VSD, ils n'ont pas un euro de trop et les grévistes en ont même profité pour dire au représentant d'ISS qu'ils leur manquent au moins 100 euros nets sur la paie.

Retraités, actifs dans la rue

Jeudi 28 septembre, 600 actifs et retraités se sont mobilisés contre les ordonnances Macron, mais aussi contre l'augmentation de la CSG, et les nombreuses attaques sur les retraites. Nous devons amplifier le mouvement. Le code du travail ne peut pas être sacrifié, au détriment du capital qui se porte pourtant très bien. L'ISF quant à elle baisse ! Les plus riches sont

EN MARCHÉ



favorisés et les autres ? Rien, juste la baisse de leurs acquis sociaux. Restons mobilisés !

Brut ou net

C'est un rêve du MEDEF et des patrons, la disparition des cotisations sociales. Mais à quoi servent-elles ?

Les cotisations sont les principales ressources du régime général de la Sécurité sociale qui assure le paiement des soins médicaux, des retraites (régime de base), des allocations familiales et des indemnités en cas d'arrêt maladie, de congés maternité, d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, pour la plupart des salariés du secteur privé et pour les autres assurés également rattachés à ce régime. Voilà pourquoi la CGT revendique sur des salaires en BRUT.

Se syndiquer, pourquoi pas ?

- Il suffit de voir ce qu'il se passe dans de nombreuses petites entreprises où il n'y a ni syndicat ni délégué pour comprendre que les patrons en profitent pour « faire la loi » sans respecter les droits des salariés.
- Et s'il existe un certain nombre « d'avantages » pour les salariés de certaines entreprises, notamment les plus grandes, c'est bien parce qu'une partie d'entre eux se sont organisés et ont créés des syndicats pour se défendre et obtenir des acquis sociaux.
- La direction prône l'individualisme les salariés peuvent s'organiser en adhérant à la CGT, **pour se préparer à se défendre collectivement !**

Je souhaite :

- Prendre contact
 Me syndiquer



Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email : Tél. :

Catégorie professionnelle :

Ingénieur - Cadre - Employé - Technicien - Agent de Maîtrise

03 81 94 25 90

cgtpsa.sochaux@laposte.net

3 rue de Pontarlier - 25600 SOCHAUX